



Certificat Administratif

Je soussigné Gérard LIOT, Maire de la commune d 'AUSSAC-VADALLE certifie qu'il est nécessaire de payer à Mme DIENON Pamela 3,75 heures complémentaires réalisées au mois de mars 2025 à titre exceptionnel.

Pour faire valoir ce que de droit.

AUSSAC-VADALLE,
Le 10 avril 2025

Le Maire,

Gérard LIOT

